



**INFORMATION CFDT
COMITE TECHNIQUE SPECIAL DRAAF-DRIAAF-DAAF
28 AVRIL 2015**

La CFDT était représentée par **Anne JAMMES**, **Jacques MOINARD**, **Nathalie GALLON**
La présidence était assurée par le Secrétaire général adjoint du MAAF, **Michel MAGIMEL**

RÉFORME TERRITORIALE

Lors du CTM du 29 janvier 2015, en présence du ministre, la CFDT a appelé l'attention sur l'inquiétude des personnels vis à vis d'une réforme territoriale particulièrement anxiogène.

Si le ministre nous a bien indiqué qu'il mettrait tout en œuvre pour qu'il n'y ait pas de recours à la mobilité obligatoire, hors cadres de premier niveau, il n'en reste pas moins que de nombreuses questions restent en suspens :

A - En termes de structures :

- quelles localisations pour les sièges des futures DRAAF ?
- quelle composition pour les instances des futures DRAAF (CT, CHSCT, et les CRIC...)?
- quel avenir pour les CPCM ?
- quel devenir pour les structures de FranceAgrimer adossées aux DRAAF ?
- quelle organisation pour le dialogue de gestion dès cet automne?

B - En terme d'impact sur les personnels :

- quels seront les reclassements des agents (chefs de service et chefs de pôle) non maintenus dans leur fonction ?
- quel sera l'impact sur les primes et notamment la PFR , pour la part Fonction des postes dont le périmètre va être modifié à la hausse ou à la baisse ?
- quel sera l'impact de la réforme territoriale sur la « promouvabilité » (gestion des propositions pour listes aptitudes) ?
- comment est envisagée l'organisation et la gestion des mobilités dans ce contexte incertain et tendu ?
- que pouvez vous répondre à l'inquiétude marquée des agents des CPCM, qui risquent de se trouver face à un choix de postes vacants extrêmement restreint si leur devenir est fixé au 1er janvier 2017 alors que les autres services auront été réorganisés au 1er janvier 2016 ?
- quid de l'harmonisation des RIALTO des DRAAF désormais incontournable ?

Face à toutes ces questions, qui nous sont posées au quotidien par les agents, nous sommes d'autant plus inquiets que le calendrier est extrêmement serré... tout doit être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2016. Le dialogue social, si souvent mis en avant par nos gouvernants, risque d'être court, voire de tourner court.

Force est de constater que sur les huit chantiers en cours, celui concernant la rénovation de la charte de déconcentration n'a fait l'objet d'aucun dialogue préalable. Cela nous semble révéler une volonté d'instaurer la « préfectoralisation » des services déconcentrés régionaux à l'image des départements.

D'ailleurs, le projet d'organisation régionale incluant notamment une proposition d'organisation fonctionnelle et d'implantation géographique pour chaque direction régionale a été confié aux 7 préfets préfigurateurs. Ils sont en effet chargés d'animer, de coordonner la réforme et de mener le dialogue avec les OS en interministériel.

Tout ceci dans un laps de temps très court puisque ces projets seront soumis au gouvernement pour juin et feront l'objet d'une décision en juillet.

En outre, la nomination des DRAAF préfigurateurs n'est pas intervenue le 22 avril 2015 comme cela était annoncé. Nous devrons donc « négocier » dans les « instances interministérielles de dialogue informel » avec le préfet comme cela est préconisé par la ministre de la fonction publique dans sa note sur l'accompagnement RH.

Nous avons déjà vécu ces instances informelles (CF. création des DDI) qui n'ont rien à voir avec un véritable dialogue social et s'apparentent à de grand'messes où le préfet délivre son homélie.

Finalement, nous devrons attendre les décisions des préfets car nous n'avons aucun espace pour mener de réelles négociations.

Nous sommes loin de la transparence annoncée et d'un dialogue social rénové.

D'ailleurs, nous attendons toujours les conclusions de la mission inter-inspections sur la réorganisation de l'Etat territorial rendu mi-mars au premier ministre.

Les autres chantiers en cours tels que la gestion déconcentrée des ressources humaines pouvant remettre en cause les CAP, la relance du processus de mutualisation (les fonctions support risquent encore de souffrir), la simplification du fonctionnement des instances consultatives, etc, ne sont pas plus de nature à rassurer les personnels.

Le ministre de l'agriculture déclarait lors de ses voeux 2015 aux professionnels que « *le dialogue social est un état d'esprit* ». Il semble que ce point de vue ne soit pas partagé par tous?

Bien que nous n'ayons aucun grief contre M. MAGIMEL, nous regrettons l'absence de la secrétaire générale pour présider ce comité technique.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

A – en terme d'impact sur les structures

1 - L'administration indique que le MAAF souhaitait que les DRAAF préfigurateurs soient nommés en même temps que les préfets. Cependant, sous la pression des élus locaux, très sensibles au maintien des emplois publics dans les villes qui ne seront plus préfectures de région, la décision a été reportée.

La nomination des DRAAF préfigurateurs était perçue comme un fléchage figeant les évolutions possibles.

Les 7 préfets préfigurateurs sont chargés de coordonner la réforme avec les élus pour définir l'implantation géographique qui sera proposée fin juin.

Pour le secrétaire général adjoint, cette position des élus va dans le sens du maintien d'emplois publics dans les villes qui ne seront pas préfecture de région et par conséquent, dans le sens d'une moindre mobilité pour les agents.

Cependant, le secrétaire général adjoint confirme qu'il n'y aura qu'une direction par région qui regroupera à minima les fonctions de pilotage stratégique. Il ajoute que la nouvelle organisation régionale devra mettre en avant les priorités du ministre qui seront déclinées dans les régions et entre départements. C'est l'occasion de repenser notre organisation actuelle par exemple, recréer un service de la filière bois

Il indique qu'une mission sur l'impact de la réforme territoriale sur les emplois est confiée au commissariat général à l'égalité des territoires (Ex-DATAR).

Tous ces éléments impliquent un ralentissement du processus avec un horizon visible qui ne dépasse pas fin juin.

2 - Composition des instances de dialogue social pour les nouvelles régions : A ce stade rien n'est décidé. Plusieurs hypothèses seront à l'étude quant à la re composition des CT et CHSCT locaux (fusion des CT existants, projections des résultats 2014, nouvelles élections...)

3 - Avenir des CPCM : selon le secrétaire général adjoint, les préfets sont engagés dans ces structures, et conscients qu'elles sont composées essentiellement d'agents de catégorie B et C, il est probable que leur réorganisation soit limitée. Pas de schéma cible à ce stade d'autant que la généralisation des services facturiers n'est pas encore certaine.

4 - Concernant FAM, l'administration est consciente de l'importance des missions opérationnelles de proximité exercées, de la spécialisation « métier » très forte et du souhait de maintenir l'identité FAM. Ces éléments seront pris en compte dans les choix de réorganisations proposées.

5 - Organisation du dialogue de gestion : les dialogues de gestion ne se feront pas de façon séparée pour les régions qui fusionnent et se feront directement avec le préfet préfigurateur et les 2 ou 3 directeurs concernés cet automne.

B – en terme d'impact sur les agents

L'administration indique que beaucoup de ces questions n'auront de réponses qu'à la fin de l'année. Sachant que la plupart des décisions seront prises en interministériel, le secrétaire général adjoint du MAAF souligne que « le pire c'est de prendre des engagements que l'on ne peut pas tenir »

Cependant, le MAAF est attaché à un réel dialogue social au sein de notre ministère et souhaite aborder ces questions avec les OS lors des différentes réunions des groupes de travail qui seront organisées sur la réforme territoriale.

De la même façon, même s'il n'y a pas à ce stade de DRAAF préfigurateurs nommés officiellement, les directeurs pressentis prendront l'initiative d'organiser un dialogue social du MAAF en région. Des réflexions sur l'organisation des missions seront également engagées dans les DRAAF qui ne fusionnent pas.

Autres points abordés

Les RIALTO seront remis à plat à cette occasion, mais pas uniquement sur l'aspect récupération des heures supplémentaires.

FEADER : 66,8 ETP ont été transférés dont 24,8 ETP titulaires, 10 ETP non titulaires et 32 ETP en transfert de masse salariale.

Les agents sur mission FEADER non transférés seront positionnés sur des missions MAAF au sein de leurs structures.

Le projet de décret en Conseil d'Etat pour le transfert définitif entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015 pour les 21 régions ayant signé leur convention avant le 1^{er} avril 2015. Pour les agents titulaires, cette date correspond au début de la période de droit d'option pour un retour éventuel au MAAF.

A la demande de l'ensemble des syndicats, les DRAAF adresseront à chaque agent titulaire un courrier précisant leur droit au retour pendant 2 ans.

Pour les agents contractuels concernés par ce transfert et dans les régions où la convention a été signée avant le 1^{er} avril 2015, ces agents deviendront des agents non titulaires de la FPT à la date du transfert définitif de leur service soit le 1^{er} juillet 2015. A partir de cette date, ils seront payés par le conseil régional, mais leur contrat sera transformé à la fin de leur contrat en cours avec le MAAF (fin août 2015).

INFORMATIQUE : *un projet de circulaire précisant les règles techniques applicables au poste de travail informatique a été présenté à ce CT. Cette circulaire impose une utilisation quasi exclusive de libre office.*

Pour la CFDT, cette circulaire rend difficile la communication avec les interlocuteurs extérieurs qui n'ont pas fait le choix de libre office. Nous demandons un assouplissement des règles permettant l'utilisation d'autres outils.

Pour le secrétaire général adjoint, le choix du MAAF est le meilleur et le monde extérieur (les organisations professionnels, l'Europe, ...) doit s'adapter à ce choix ! Sera-t-il entendu ?